

IL EST INTERDIT D'INTERDIRE

Nous sommes, en France 12,4 millions à avoir déjà fumé du cannabis¹. En 2006, 83 983 d'entre nous ont été interpellés pour usage de cannabis². Environ 8 700 personnes sont actuellement emprisonnées pour infractions à la législation sur les stupéfiants³. Nous ne pouvons accepter cela. En réglementant l'usage des stupéfiants et du cannabis en particulier, l'Etat déresponsabilise l'individu. Nous sommes des individus responsables, nous pouvons prendre les décisions qui nous concernent. Nous ne sommes pas naïfs, nous savons que le cannabis peut avoir des effets néfastes sur notre santé, mais cela ne regarde que nous. C'est à chacun de nous de faire des choix et d'évaluer les risques qu'il prend. Aujourd'hui il est même interdit en France d'avoir accès à une information objective sur les bienfaits et les méfaits du cannabis, seul les points négatifs ont le droit d'être mentionnés⁴.



La loi nous condamne à vivre dans la peur et la clandestinité. Nous ne pouvons pas fumer du cannabis dans la rue, nous craignons à tout moment d'être plaqué au sol par une brute de la BAC, de nous faire fouiller, de nous faire confisquer notre bout de shit, de nous faire interpellé, arrêté, juger, condamner, emprisonner. Nous vivons dans la peur. La peur doit changer de camp. Rien ne justifie que d'autres décident à notre place. Rien ne peut justifier ce qu'on fait subir à celles et ceux qui ont juste voulu prendre un peu de bon temps en fumant un pétard. Mais nous n'allons pas nous laisser faire. Nous sommes nombreux. La Bac s'en prend à nous quand nous sommes isolés, affaiblis. Les flics de la BAC s'y prennent à quatre pour attaquer des individus isolés. Mais, comme dit notre président, ensemble, tout devient possible. Ensemble nous pouvons résister. A travers l'exemple du cannabis nous pouvons réaffirmer que personne ne peut nous dicter notre conduite en utilisant la force, la violence et la répressions. La violence peut parfois servir celles et ceux qui luttent pour défendre leur liberté, mais elle ne doit jamais servir celles et ceux qui veulent soumettre des populations entières.

Samedi 19 avril à 15 h, départ de commerce, Cannabis-pride, manifestation pour montrer que nous refusons de nous laisser intimider par les menaces de l'Etat, manifestation en solidarité avec celles et ceux qui souffrent aujourd'hui de la répression de l'état. Ramenez votre beuh, votre shit, votre joint ... et faites tourner !

1 Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/accueil-tab.html>

2 Selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/accueil-tab.html>

3 14,9 % des 58 402 personnes détenues au premier janvier 2007, chiffres communiqués par l'administration pénitentiaire. consultables sur http://prisons.free.fr/statistiques.htm#_ftn1.

4 L'article l'article L3421-4 du code de la santé publique punit de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende, le fait de présenter l'usage de stupéfiants sous un jour favorable.